

Pension revalorisée pour les travailleurs au long cours, pas pour les chômeurs

■ La réforme de l'unité de carrière est approuvée en première lecture en commission.

La commission des Affaires sociales de la Chambre a approuvé mardi en première lecture la réforme de l'unité de carrière dans les pensions. Désormais, le travail au-delà de 45 années de carrière permettra d'accroître les droits à la pension. Le principe de la réforme n'a pas été contesté par l'opposition qui en a dénoncé, par contre, les effets sur les chômeurs.

Actuellement, la somme de tous les jours équivalents temps plein, tant prestés qu'assimilés, ne peut en effet pas dépasser, pour une pension de retraite, le nombre de jours équivalents temps plein qui composent une carrière complète, c'est-à-dire 14040 jours, soit 312 jours multipliés

par 45. Le système pouvait se révéler pénalisant pour des personnes qui ont commencé tôt leur carrière professionnelle.

Chacun a le choix

Le gouvernement souhaite de la sorte accroître le lien entre le travail et la pension, dans un contexte de relèvement de l'âge de la retraite. Il pose aussi l'un des piliers de la pension à points, l'une des réformes majeures à venir de la coalition "suédoise". "C'est une loi qui permet le choix. Tout le monde n'est pas obligé de travailler au-delà de 45 années de carrière", a souligné le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR).

Dans cet esprit, la réforme ne bénéficiera pas aux personnes qui sont au chômage ou en prépension conventionnelle lorsqu'elles atteignent les 45

années de carrière. Elles pourront, en revanche, prendre leur retraite anticipée.

Une partie de l'opposition a regretté ce choix. "Je n'ai pas de problème à ce que l'on améliore demain la condition de certains mais pas au détriment de gens qui n'ont pas choisi ce qui leur arrive", a souligné Georges Gilkinet (Ecolo).

Les socialistes s'inquiètent de la philosophie globale de la réforme des pensions du gouvernement. "Pour pouvoir profiter de vos réformes, il faut une carrière sans embûche et avoir la possibilité d'alimenter un deuxième, voire un troisième pilier de pension. Pour les autres, ce sera les flexi-jobs", a accusé Frédéric Daerden (PS).

Les libéraux flamands se sont en revanche réjouis du frein mis à la prise en compte des périodes assimilées, dans le prolongement du gouvernement précédent, selon eux. (Belga)